

Tiré de "L'ISLAMISME DANS TOUS SES ETATS"
ouvrage collectif de la revue SOU'AL n°5
(Arcautère, 1991)
(coordinateur = Mohamed HARRABI)

Soudan : l'exécution de Mahmoud Mohammad Tah'a

Reprenant un titre célèbre en son temps, Les Frères républicains, des hommes de religion diffusent le 25/12/84 un tract : « *Cela ou le déluge* », où ils proclament que les lois de septembre 1983 (relatives à l'application de la chari'a) sont « contraires à la chari'a et contraires à la religion », qu'elles « ont avili le peuple et l'ont humilié », et que de ce fait, il n'a trouvé auprès d'elles que le sabre et le fouet. Ces lois ont « menacé l'unité du pays et divisé le peuple au Nord et au Sud ». « Il est absurde de prétendre que le chrétien n'est pas lésé par l'application de la chari'a puisque le musulman, dans cette chari'a, est tuteur du non-musulman... Leurs droits ne sont pas égaux... Le citoyen aujourd'hui ne doit pas seulement avoir la liberté de croyance (du culte) seulement, mais a le droit de jouir de tous les droits de la citoyenneté, sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens. Les citoyens du Sud ont un droit sur leur pays que la chari'a ne garantit pas... »

Aussi demandent-ils :

- 1) « L'abrogation des lois de septembre 1983, car elles déforment l'islam, avilissent le peuple et menacent l'unité nationale ;
- 2) Arrêter l'effusion de sang dans le Sud ;
- 3) Donner l'occasion au peuple de prendre conscience et de s'éduquer... »

Quelques jours plus tard, Mahmoud Mohammad Tah'a et quatre de ses compagnons sont arrêtés, jugés et condamnés le 08/01/85 à la pendaison sous réserve de « repentir ». Lors du jugement Tah'a a fait la déclaration suivante : « J'ai déjà proclamé à plusieurs reprises mon opinion sur les lois de septembre 83 ; [à savoir] qu'elles sont contraires à la chari'a et à l'islam ; plus encore qu'elles ont déformé la chari'a, déformé l'islam et en ont éloigné les gens. En outre, elles ont été instituées et exploitées pour terroriser le peuple, et le conduire à la soumission en l'avilissant... puis elles ont menacé l'unité du pays... Ceci théoriquement... »

(...) Pratiquement, les juges qui l'appliquent sont inaptes techniquement, faibles moralement pour ne pas se soumettre à l'autorité du pouvoir exécutif qui les utilise en vue de piétiner les droits et humilier le peuple, déformer l'islam et avilir l'esprit, les penseurs et les opposants politiques. Aussi a-t-il refusé de reconnaître et de collaborer avec tout tribunal qui renie l'indépendance de la justice... »

L'exécution de Mahmoud Mohammad Tah'a, qui a refusé jusqu'à la dernière minute de se renier, doit nous inciter à réagir avec plus de force contre l'horreur. Le silence des islamistes sur son sort est assez édifiant.

Sou'al